

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE I - DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT

DIRECTION DES DROITS DE L'HOMME

*SERVICE DE LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE
ET DU CODE EUROPEEN DE SECURITE SOCIALE*



Strasbourg, 17 juillet 2012

MISSCEO(2012)24

**SYSTÈME MUTUEL D'INFORMATION SUR LA PROTECTION SOCIALE
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(MISSCEO)**

14^e réunion

Zagreb, 5 – 6 juillet 2012
Ministère du Travail et des Pensions
Ulica grada Vukovara 78

RAPPORT DE REUNION

I. OUVERTURE DE LA REUNION

1. M. Dario Baron, Assistant du Ministre du Travail et des Pensions, ouvre la 14^e réunion du MISSCEO et souhaite la bienvenue aux participants. La réunion est présidée par Mme Ana Gomez Heredero, qui accueille aussi les participants. La liste des participants se trouve en annexe I.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le MISSCEO adopte l'ordre du jour de la réunion qui figure à l'annexe II.

3. Mme Snjezana Balokovic, Chef de la Direction de la coordination de la sécurité sociale au Ministère du Travail et des Pensions donne des informations sur le processus d'adhésion de la Croatie à l'Union Européenne dont les négociations ont eu lieu entre 2005 et 2011. Dans le domaine de la politique sociale, les négociations sur l'alignement de la législation sur l'acquis communautaire ont concerné notamment les chapitres 2, libre circulation des travailleurs et 19 politique sociale et emploi. Le traité d'adhésion a été signé le 9 décembre 2011 et actuellement la Croatie a le statut d'observateur, entre autres, au réseau MISSOC.

III. INFORMATION DU SECRETARIAT

4. Le Secrétariat fait part des développements intervenus au Conseil de l'Europe depuis la 12^e réunion du MISSCEO (juillet 2011), notamment sur les décisions concernant la réforme de l'Organisation.

La réforme entreprise au Conseil de l'Europe a conduit à une nouvelle structure intergouvernementale et au niveau du Secrétariat. Pour ce qui est de la sécurité sociale, le Comité d'experts sur la sécurité sociale a été fusionné avec le Comité Gouvernemental de la Charte sociale européenne. En conséquence, depuis 2012, le contrôle de l'application du Code européen de sécurité sociale est réalisé par le nouveau Comité Gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale.

Pour ce qui est de la structure du Secrétariat, il y a deux Directions Générales, l'une couvrant les programmes Droits de l'Homme et Etat de Droit (DG-I), et l'autre dans le domaine de la Démocratie (DG-II) ainsi que une Direction Générale des Programmes, chargée de la coordination de toutes les actions opérationnelles des deux nouvelles Directions Générales y compris la présence extérieure et les programmes à financement externe.

Le domaine de la sécurité sociale y compris le projet MISSCEO, auparavant partie du service des politiques sociales, est depuis le 1^{er} octobre 2011 partie du Service de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale sous la Direction Générale I – Droits de l'Homme et Etat de Droit.

Mme Gomez Heredero informe aussi que les données MISSCEO 2011 sont publiées et disponibles sur le site web du Conseil de l'Europe <http://www.coe.int/MISSCEO>, à la fois sous forme de base de données et de tableaux comparatifs (au format PDF). La base peut être interrogée par sujet ou par pays. On trouve aussi sur ce site les tableaux comparatifs, les organigrammes de la protection sociale, les annexes sur les travailleurs indépendants et le bulletin MISSCEO Info.

Les participants prennent note du fait qu'en raison de la réorganisation des tâches à l'intérieur du service de la Charte sociale et du Code, Mme Ana Gomez Heredero ne sera plus responsable du

Secrétariat du MISSCEO. De même, en raison de son changement de poste au sein du Conseil de l'Europe, Mme Angèle Blaes ne sera plus en charge de l'assistance secrétariale au MISSCEO.

IV. INFORMATION SUR LE MISSOC

5. M. Claude Ewen, correspondant du MISSOC pour le Luxembourg, fait une présentation des expériences de fonctionnement des réseaux MISSOC et MISSCEO, points forts et faibles depuis sa création.

M. Ewen divise sa présentation en 7 points commençant par une brève description de l'historique des deux réseaux. L'origine du réseau MISSOC, c'est-à-dire le réseau d'échange d'information qui existe au niveau de l'Union européenne, remonte à l'année 1990 et celui du MISSCEO, le réseau du Conseil de l'Europe, à l'année 1999. Jusqu'en 1999, le Conseil de l'Europe publiait lui aussi des tableaux comparatifs sur la législation de sécurité sociale de ses Etats membres. Mais, avec le développement du réseau MISSOC englobant les pays de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe décide de limiter sa propre publication aux seuls pays ne faisant pas partie de l'Union européenne et de créer un vrai réseau d'échange d'informations constitué par des correspondants nationaux et faire fonctionner ce réseau d'après les mêmes principes que le MISSOC. M. Ewen souligne la complémentarité des deux réseaux mais aussi les différences considérables en moyens matériels et humains dont disposent l'un et l'autre des réseaux.

M. Ewen se réfère aussi à l'agrandissement du réseau MISSOC, au fur et à mesure que les pays devenaient membres de l'UE et du Espace économique européen, et au rétrécissement du MISSCEO. La raison tient au fait qu'on a établi une relation, non pas directe, mais en fait indéniable, entre les informations sur les législations nationales contenues dans les tableaux comparatifs et l'application de la réglementation communautaire sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. Le MISSOC compte aujourd'hui 31 pays participants alors que le MISSCEO compte 16 (y compris les 3 pays non européens). D'après M. Ewen, on peut peser les avantages et inconvénients de ceci sous l'adage « La quantité n'est pas un gage de qualité ». Cette constatation peut être discutée en long et large pour le MISSOC, mais pour le MISSCEO il conclut qu'il a perdu en quantité, mais surtout pas en qualité.

M. Ewen rappelle aussi l'augmentation des activités dans les deux réseaux et se réfère notamment aux tableaux comparatifs, aux documents MISSCEO et MISSOC-Info, aux guides, au MISSOC-Analyse et aux newsletters.

Les tableaux comparatifs constituent l'essentiel des activités du MISSOC et du MISSCEO. Avec le recul du temps, on peut constater : un développement quantitatif ; un progrès qualitatif dans les activités liées aux tableaux comparatifs et un passage du format papier au format électronique. Pour augmenter la qualité des tableaux comparatifs, les réseaux MISSOC et MISSCEO, ont beaucoup investi en termes de réflexion et aussi de procédés engagés. A titre d'exemple, M. Ewen mentionne : le guide des correspondants, qui a été instrument originale du MISSCEO et repris par le MISSOC, l'échange par les pairs où les correspondants contrôlent réciproquement la compréhension de leur inscription respective, le rôle très important joué par le secrétariat en matière de proposition pour des formulations plus adéquates dans un exercice comparatif où il est indispensable de se dégager quelque peu de la terminologie nationale.

Pour ce qui est du MISSOC-Info, qui décrit l'évolution de la situation sociale dans les pays participants, il a été pendant longtemps une publication-phare du MISSOC, comme MISSCEO-Info l'est toujours pour le MISSCEO. Les MISSOC-Info thématiques ont été abandonnés. Néanmoins, il y a une publication bisannuelle qui s'appelle MISSOC-Analyse. Elle est consacrée à un sujet d'actualité.

Cette publication est rédigée par les experts académiques qui sont au service du Secrétariat, et en étroite collaboration avec la Commission.

Finalement, M. Ewen fait référence à une publication assez récente, dénommée les guides MISSOC. Les guides décrivent dans une forme simple les législations et sont rédigés dans un langage plus facile et plus accessible aux citoyens européens. Initialement liés aux activités de la Commission européenne en relation avec l'application des règlements de coordination (CE) 1408/71 et (CE) 883/2004, cette mission est désormais reprise par le réseau MISSOC.

6. M. Michael Coucheir, Chef d'équipe du Secrétariat du MISSOC fait une présentation sur l'état des lieux au MISSOC. Il s'agit de la première année du nouveau contrat come Secrétariat du MISSOC mais l'équipe reste pratiquement le même, avec néanmoins certains changements des experts académiques. Il mentionne aussi certaines nouveautés dans le nouveau contrat. M. Coucheir rappelle que les réunions du MISSOC ont lieu sur une base semestrielle et toujours dans le pays qui a la présidence de l'Union Européenne. La mise à jour des tableaux se fait aussi deux fois par année, en janvier et en juillet. Les Tableaux janvier 2012 (plus organigramme et annexe) ont été publiés sur le site missoc.org le 29 juin 2012. Les fichiers d'actualisation pour la mise à jour du mois de juillet 2012 ont été envoyés le 18 juin et comprennent les lignes directrices révisées pour le Tableau III relatif à la maladie – prestations en espèces discutées lors de la réunion de réseau à Copenhague. Des modifications mineures ont été apportées aux introductions transversales des Tableaux III, VIII et X.

M. Coucheir mentionne l'une des dernières publication du MISSOC, à savoir, les Guides sur la sécurité sociale qui ont été publiés fin novembre 2011 en anglais, français et allemand et traduits par le Centre de traduction de l'UE en 19 langues européennes en mars 2012 (les traductions en islandais et en norvégien seront disponibles en automne 2012). Les Guides seront mis à jour une fois par année.

Pour ce qui est des rapports MISSOC, le *MISSOC Info* consacré à l'évolution de la protection sociale en 2011 a été écrit par le professeur John Ditch qui s'est appuyé sur les Tableaux MISSOC et d'autres sources comme par exemple des documents de l'UE. Le professeur Jean-Philippe Lhernould s'est chargé de l'élaboration de l'Analyse 1 dédiée aux aspects en matière de protection sociale du vieillissement actif. La publication en trois langues est prévue pour fin août. Le professeur Grega Strban se chargera de l'Analyse 2 consacrée aux différences de genre en matière de sécurité sociale.

Certains outils de communication ont été mis à jour (par exemple, le formulaire de feedback et la brochure) et des négociations sur une éventuelle migration de missoc.org vers le centre de données de la CE ont été conduites avec les unités correspondantes de la DG EMPL. Les Guides MISSOC seront désormais établis sous format XML pour permettre aux autres plateformes (par ex., EURES) d'utiliser les informations de façon flexible. Les premiers Guides sous format XML apparaîtront dans le cadre de la mise à jour 2012 ; ces Guides seront également toujours disponibles sous format PDF. Le prochain bulletin électronique d'information sera publié fin septembre. Le bulletin de septembre 2011 avait été consacré au Conseil de l'Europe et au MISSCEO. M. Coucheir rappelle que aussi bien le Conseil de l'Europe que l'Association Internationale de Sécurité Sociale ont toujours un espace qui leur est réservé sur ce bulletin.

V. OBSERVATIONS GENERALES SUR LA COMPARABILITE

7. M. Paul Schoukens formule des commentaires sur l'édition 2012 des tableaux MISSCEO. Tous les pays européens, à l'exception de trois, ont envoyé leur mise à jour des tableaux. Il soulève les points suivants :

- Certains pays ont fait leurs commentaires directement sur la troisième colonne, alors que normalement la version révisée devrait apparaître dans la quatrième.
- Législation en vigueur : Certains pays mentionnent les textes de base tandis que d'autres énumèrent une longue liste de lois et de règlements d'application. Certains pays n'indiquent que les textes législatifs de l'année écoulée, alors que d'autres répètent les mêmes références année après année. Il est conseillé de donner les informations nécessaires pour comprendre le système. Cette année la Turquie a par exemple mentionné une nouvelle loi en fournissant le n° mais pas l'année et la date, de l'avis de M. Schoukens il serait utile d'avoir aussi ces renseignements.
- La même remarque que la précédente peut s'appliquer au champ d'application personnel dont la longueur des informations est très variable. M. Schoukens conseille que lorsqu'il y a des exemptions pour certaines catégories de personnes, de fournir un exemple. Le tableau XII « Soins de longue durée » constitue un exemple où l'on trouve des différences assez importantes concernant le détail dans le niveau d'informations. M. Schoukens rappelle que le but des tableaux est de faire un résumé de la situation. Il conseille d'éviter de reproduire de textes complets de la loi ou de décrire de projets de future.
- Lorsqu'il y a des changements dans un tableau, il faut rester cohérent dans le reste des tableaux. C'est le cas par ex. de la Géorgie où le principe de financement a été modifié dans le tableau I « Financement » mais ces changements n'ont pas toujours été répercutés dans les autres tableaux.
- Parfois, les tableaux ne contiennent aucune information. Il est demandé aux correspondants de ne pas utiliser l'expression « pas d'informations disponibles », qui laisse perplexe le lecteur. M. Schoukens reconnaît toutefois que le nombre de tableaux non renseignés est bien moins important que par le passé.
- M. Schoukens signale aussi quelques problèmes liés à la qualité de la langue, qui rendent la compréhension difficile. Cela peut être dû au fait que les informations proviennent de différentes sources. M. Schoukens demande aux correspondants de contrôler les informations reçues.

8. Pour ce qui est du premier commentaire de M. Schoukens, Mme Gomez Heredero rappelle que les correspondants reçoivent un fichier contenant les 12 tableaux comparatifs. Ce fichier contient des tableaux de six colonnes au format Word. La première colonne comporte le numéro des rubriques et la deuxième leur intitulé. La troisième colonne contient la dernière version du texte. Les correspondants nationaux doivent vérifier si des modifications sont nécessaires ou non. Si le texte doit être modifié, il est demandé aux correspondants de copier **tout le contenu de la cellule** de la troisième colonne (texte original) dans la quatrième colonne et de faire leurs modifications dans cette dernière. La cinquième colonne réservée aux questions ou remarques concernant la coordination du contenu, aux remarques du Secrétariat et aux réponses des correspondants à ces questions. Il est rappelé que la base de données procède à la mise à jour en récupérant les informations figurant dans la quatrième colonne. Si elle est vide, ce sont les informations de la troisième colonne qui seront reprises.

VI. EXERCICE COMPARATIF

Tableau I « Financement »

Information sur les structures administratives (Organigrammes)

9. Le but de cet exercice comparatif est d'encourager les correspondants MISSCEO à étudier les tableaux du point de vue du lecteur plutôt que de l'auteur.

10. Les correspondants ont été invités cette année à lire, avant la réunion, le tableau I « Financement » et les organigrammes de l'édition MISSCEO 2011 pour pouvoir les examiner et les commenter lors de la réunion.

11. Au cours de la réunion, les correspondants se répartissent en quatre groupes de pays (Albanie, Arménie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine »; Azerbaïdjan et Turquie ; Bosnie-Herzégovine, Croatie et Serbie; Ukraine et Fédération de Russie) pour examiner ces documents. Chaque groupe présente ses commentaires.

12. Pour ce qui est des organigrammes, on peut en tirer les conclusions suivantes :

- Il s'avère très utile de fournir une brève explication des compétences des différentes autorités/Institutions ;
- le degré de détail concernant les autorités fédérales/régionales/locales ainsi que les institutions et même les services offerts peut varier selon les organigrammes. Il est conseillé à cet égard de ne mentionner les autorités locales que lorsque celles-ci peuvent prendre des décisions. Quant aux services fournis, ils ne devraient en principe pas apparaître dans les organigrammes.

13. Pour ce qui est du Tableau I « Financement », les principaux commentaires ont porté sur le caractère partiel de certaines informations. Par exemple, il manque des informations pour ce qui est de cotisations concernant les soins de santé et le chômage. La longueur des informations varie aussi. Il est rappelé de mentionner seulement les règles en vigueur et pas les projets de loi. Il a été aussi conseillé d'unifier la terminologie à l'intérieur d'un tableau.

14. Cet exercice s'est, une fois de plus, révélé très utile. D'une manière générale, il est rappelé aux correspondants de consulter le manuel en cas de doute sur les informations qui doivent être incluses dans un tableau donné et en cas encore de doute de contacter le Secrétariat du MISSCEO.

VI. INTRODUCTIONS AUX TABLEAUX RESUMANT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES REGIMES DE SECURITE SOCIALE

15. Suite à la décision prise à la 13e réunion du MISSCEO, les correspondants ont préparé une version révisée de l'introduction à leurs systèmes de sécurité sociale.

16. M. Schoukens indique qu'à son avis toutes les introductions devraient être structurées autour des parties suivantes :

- Les principes de base définissant le système de sécurité sociale de chaque pays ;
- les garanties constitutionnelles dans chaque pays concernant la sécurité sociale ;
- la procédure judiciaire applicable dans le domaine, par exemple en cas de refus de prestations.

17. Les correspondants se sont répartis en quatre groupes pour discuter de ces introductions et présenter leurs principaux commentaires. Il ressort des commentaires qu'il ne faudrait pas faire des références précises à des lois car elles figurent dans les tableaux mais de se concentrer sur les principes généraux définissant les systèmes. Certains pays ne divisent pas l'introduction dans les trois parties mentionnées, il est conseillé de le faire. L'ordre des différentes parties n'est pas très important pourvue que les trois éléments soient clairement indiqués. Certains pays fournissent le libellé des articles de la Constitution en note en bas de page ou dans le corps du texte, d'autres mentionnent l'article sans le libellé. Afin d'unifier les différentes pratiques, il est conseillé de fournir le libellé des articles pertinentes en annexe. Si certains pays trouvent indispensable de mentionner les programmes gouvernementaux en la matière, il faudrait le faire de manière résumé.

18. En vue de ces commentaires, les participants sont invités à envoyer une version révisée des introductions pour le 1^{er} octobre 2012.

VII. EVOLUTION DES SYSTEMES NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE

19. Les correspondants sont invités à présenter brièvement les principales évolutions dans leurs systèmes nationaux de protection sociale.

20. Mme Vanda Crnjac Paukovic de l'Institut Croate sur l'Assurance Pension fait une présentation extensive sur les développements dans le système de sécurité sociale croate. Suite au nouveau gouvernement en Décembre 2011, il y a eu une réorganisation des ministères, 6 à la place de 3. Le Ministère du Travail et des Pension étant en charge dans le domaine du travail, des prestations de chômage, la politique de l'emploi et le système des pensions. Elle donne des informations en particulier sur les pensions, compétence aussi de l'Institut Croate sur l'Assurance Pension. L'âge de la retraite, 65 ans, sera la même pour les hommes et les femmes avec une période transitoire entre 2011 et 2029. Une pension différée a été aussi introduite en Croatie qui accroît un 0,15% par mois le montant de la pension de vieillesse. Mme Crnjac Paukovic donne aussi des informations sur les changements dans le premier pilier financé par répartition (« pay-as-you-go ») et le deuxième pilier financé par capitalisation ainsi que sur la politique future des pensions. Parmi les mesures de cette future politique figurent le lien entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie ; la restriction et le découragement de la retraite anticipée ; la prolongation de la vie professionnelle et les incitations au développement de formes supplémentaires d'épargne pour la retraite. Mme Crnjac Paukovic donne aussi des informations sur les allocations familiales, les soins de santé et les prestations de maladie, les prestations de chômage et les incitations à l'emploi ainsi que sur l'aide sociale.

21. Les correspondants nationaux de la Serbie, de la Turquie, du Monténégro, de la Fédération de Russie, de l'Azerbaïdjan, de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et de l'Ukraine mentionnent un certain nombre de développements intéressants intervenus dans leurs systèmes de protection sociale en 2011 et au premier semestre 2012.

22. À ce jour, deux rapports nationaux décrivant ces développements ont été transmis au Secrétariat. Dans la perspective de la préparation du document MISSCEO-Info, il est décidé que tous les correspondants qui ne l'ont pas encore fait devront envoyer leur contribution au Secrétariat pour le 1^{er} octobre 2012.

VIII. PREPARATION DE L'EDITION 2012

23. La deuxième version des tableaux MISSCEO a déjà été envoyée par la plupart des correspondants. Il est demandé aux correspondants qui n'ont pas envoyé cette version, de le faire pour le 1^{er} octobre 2012.

24. Les informations en anglais seront mises en ligne et envoyées en traduction vers le français. La version française devrait être disponible pour la fin de l'année 2012 ou début de l'année 2013.

IX. PLANIFICATION DE L'ÉDITION 2013

25. Le Secrétariat indique le calendrier des travaux préparatoires à l'édition 2013 :

- Le Secrétariat demandera les contributions nationales en janvier 2013.
- Les correspondants MISSCEO mettront à jour leurs contributions nationales pour le 1^{er} avril 2013.
- Les commentaires sur les contributions nationales seront préparés pour le 2 mai 2013.
- La 15^e réunion du MISSCEO devrait avoir lieu pendant la première semaine de juillet 2013.
- Les correspondants MISSCEO réviseront leurs contributions nationales, en tenant compte des discussions tenues lors de la réunion et des commentaires du coordonnateur de contenu, pour le 30 septembre 2013.
- La version finale des contributions nationales après révision par le Secrétariat sera disponible pour le 31 octobre 2013.
- Les données MISSCEO 2013 (version anglaise) seront chargées par le Secrétariat dans la base de données du Conseil de l'Europe début novembre 2013.
- Les données MISSCEO 2012 seront traduites en français en novembre 2013.
- La version française des données MISSCEO 2013 sera chargée dans la base en décembre 2013/janvier 2014.

X. QUESTIONS DIVERSES

26. Les participants au MISSCEO regrettent le départ de Mme Ana Gomez et Mme Angèle Blaes et font part de leur reconnaissance pour leur travail pendant ces dernières années.

XI. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

27. La 15^e réunion du MISSCEO aura lieu pendant la première semaine du mois de juillet de 2013 et aura en principe lieu à Strasbourg.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIE

Ms Diana BEQIRI

Head of Social Insurance Sector
Directory of Social Services Policies
Ministry of Labour, Social Affairs and Equal Opportunities
Rruga e Kavajes nr 53, Tirana, ALBANIA
Cel: ++355 672048872
Tel.: + +355 4 4504990
Email: d_beqiri@yahoo.com

ARMÉNIE

Ms Gayane VASILYAN

Chief Specialist, Strategic Programmes and Monitoring Department
Ministry of Labour and Social Issues
Government House 3, Yerevan 0010
Tel.: +374 10 563075 ; +374 91 33 2320
Fax +374 10 563791
E-mail: gayane.vasilyan@mss.am; internationaldivision@yahoo.com; vasilyang@yahoo.com
Web : www.mss.am

AZERBAÏDJAN

Mr Vugar SALMANOV

Chief
Division of social services policy
Department of social security policy
Ministry of Labour and Social Protection of Population
85, Salatin Asgarova str., Baku AZ 1009
Tel : 994-12-5968017
Fax :994-12-5968017
Cell ph: 994-55-4930475
Email: salmanov2000@yahoo.com

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ms Jelena DRASKOVIC

Expert for Health Insurance
Ministry of Civil Affairs of
Bosnia and Herzegovina
Department of Health
71000 Sarajevo, Trg BiH 3
Bosnia and Herzegovina
Tel: +387 33 492 524
E-mail: jelena.draskovic@mcp.gov.ba

CROATIE

Mr Dario BARON

Minister Assistant
Ministry of Labour and Pension System
Ulica grada Vukovara 78, 10 000 Zagreb
E-mail: Dario.baron@mrms.hr

Ms Snjezana BALOKOVIC

Head of the Directorate for Co-ordination of Social Security
Ministry of Labour and Pension System
Ulica grada Vukovara 78, 10 000 Zagreb

E-mail: Snjezana.balokovic@mrms.hr

Ms Vanda CRNJAC PAUKOVIĆ

Croatian Pension Insurance Institute

Mihanovićeve 3, 10 000 Zagreb

Tel.: +385 1 4595411

E-mail: vcrnjacp@gmail.com

Ms Iva MUSIĆ

Independent Department for International Cooperation

Ministry of Labour and Pension System

Ulica grada Vukovara 78, 10 000 Zagreb, Croatia

tel: ++ 385 1 61 09 840

fax: ++ 385 1 61 09 209

E-mail: iva.music@mrms.hr

GÉORGIE

Mr Amiran DATESHIDZE *apologised/excusé*

Head of Social Issues and Program Division

Department of Social Protection

Ministry of Labour, Health and Social Affairs

Pekini ave. 30, Tbilisi 0160, Georgia

Tel.:

e-mail: adateshidze@moh.gov.ge; adateshidze@yahoo.com

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Lilia CURAJOS *apologised/excusée*

Head of external relations Department

Ministry of Social Protection, Family and Child

V. Alecsandri Str. 1, 2009 Kishinev,

Republic of Moldova

Tel: + 373 22 26 93 12

Fax: + 373 22 26 93 10

e-mail: liliacurajos@yahoo.fr ; lilia.curajos@mmpsf.gov.md

MONTENEGRO

Ms Ana STIJEPOVIC

Senior adviser

Ministry of Labour and Social Welfare

Rimski Trg 46, Podgorica,

Montenegro

Tel. ++38220482456

Fax. ++38220234283

E-mail: ana.stijepovic@mrs.gov.me

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Alexander PREOBRAZHENSKIY

Consultant

International Cooperation Department

Ministry of Health and Social Development, RF

Tel: +74956272614

Fax: +74956241921

Email: PreobrazhenskiyAS@rosminzdrav.ru

SERBIE

Mr Nenad RAKIC

Department for Assurance in cases of Retirement and Invalidity

Ministry of Labour and Social Policy

22-26 Nemanjina Street, Belgrade

Tel: +381 11 362 1143
E-mail: nenad.rakic@minrzs.gov.rs

"L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"

Ms Aleksandra SLAVKOSKA

Department for European Integration
Ministry of Labour and Social Policy
Ul. Dame Gruev 14, 1000 Skopje
Tel: +389 2 3132 358
Email: a_slavkoska@yahoo.com
aslavkoska@mtsp.gov.mk

TURQUIE

Mr Atilla Ethem ZEYBEK

Expert
General Directorate of External Relations and Services for Workers Abroad
Ministry of Labour and Social Security
Inonu Bulvari n°42, 06520 Emek, Ankara
TURKEY
Tel: + 90 (312) 296 65 23
Fax: + 90 (312) 215 23 12
E-mail: azeybek@csgb.gov.tr

Ms Sukran KAVLAK

Assistant Social Security Expert
EU and Foreign Relations Department
Social Security Institution
Ziyabey Caddesi No:6 Balgat/ANKARA
Tel.: +90 (312) 207 85 15
Fax : +90 (312) 207 81 50
E-mail: skavlak@sgk.gov.tr

UKRAINE

Ms Iuliia IAKUBOVSKA

Senior specialist
International Relations Direction
Ministry of Labour and Social Policy of Ukraine
8/10, Esplanadna str.
01001, Kiev, Ukraine
Tel/Fax.:380442897185
Email : yyv@mlsp.gov.ua

CONSULTANTS

M. Claude EWEN

Direction du service juridique international
Ministère de la Sécurité Sociale
26 rue Zithe, L-2763 LUXEMBOURG
Tél : (+352) 247 8 6338
Fax: +352 480 415
Email : claudewen@iqss.etat.lu

Prof. dr. Paul SCHOUKENS

Representing the Consultancy Europe and Social Security (CESS) bvba
Brouwerstraat 33, 3000 Leuven
Belgium
Tel.: +32 (16) 32 53 90
E-mail: paul.schoukens@law.kuleuven.be

SECRETARIAT DU MISSOC

Mr Michael COUCHEIR

Team Leader MISSOC Secretariat
62 Avenue P. Deschanel, B-1030 Brussels
Tel: + 32 2 245 46 64
Fax: + 32 2 219 59 73
E-mail: coucheir@missoc.org

| |
|--------------------|
| SECRETARIAT |
|--------------------|

CONSEIL DE L'EUROPE

F - 67075 Strasbourg Cedex
Tel : + 33 (0)3 88 41 20 00 - Fax : +33 (0) 88 41 27 81/82/83 - <http://www.coe.int>

Direction générale I – Droits de l'homme et Etat de droit

Ms Ana GOMEZ HEREDERO

Administratrice
Service de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale
Tel: + 33 (0)3 88 41 21 94
Fax: + 33 (0)3 88 41 27 18
E-mail: ana.gomez@coe.int

Ms Angèle BLAES

Assistante
Service de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale
Tel : +33 3 90 21 52 34
Fax : +33 3 88 41 27 18
E-mail : angele.blaes@coe.int

INTERPRÈTES

M. Grégoire DEVICTOR

Mme Lea OUEDRAOGO

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

JEUDI, 5 JUILLET 2012

Matin (9.30 – 12.30)

- I. OUVERTURE DE LA REUNION
- II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III. INFORMATION DU SECRETARIAT
- IV. INFORMATION SUR LE MISSOC
- V. OBSERVATIONS GENERALES SUR LA COMPARABILITE
- VI. EXERCICE COMPARATIF

Après-midi (14.00 – 17.30)

- VI. EXERCICE COMPARATIF (suite)
- VII. INTRODUCTIONS AUX TABLEAUX RESUMANT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES REGIMES DE SECURITE SOCIALE

VENDREDI, 6 JUILLET 2012

Matin (9.30 – 13.30)

- VII. INTRODUCTIONS AUX TABLEAUX RESUMANT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES REGIMES DE SECURITE SOCIALE (suite)
- VIII. EVOLUTION DES SYSTEMES NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE
- IX. PREPARATION DE L' EDITION 2012
- X. PLANIFICATION DE 2013 EDITION
- XI. QUESTIONS DIVERSES
- XII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION